

La chambre régionale des Comptes de Bourgogne épingle des irrégularités en matière d'acquisition foncière de la collectivité

La Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche-Comté est venue examiner la gestion de la Communauté de l'Auxerrois. Elle lui a communiqué par un courrier du 29 avril 2024, un rapport d'observation sévère pour la gestion de Crescent Marault.

Dans ce rapport, la CA se fait rappeler à l'ordre par l'administration de contrôle qui lui inflige six recommandations **lui rappelant le b.a-ba d'une gestion responsable, transparente et intègre**. En particulier en ce qui concerne le traitement du dossier du parc de Venoy. Comme nous l'avions signalé au tribunal administratif, un certain nombre d'irrégularités sont venues entacher les acquisitions foncières. Le rapport signale que certains achats ont été faits avant la décision du conseil communautaire, et d'autres achats ont été votés sans l'estimation obligatoires des Domaines (les parcelles ZB33 et ZRA) **ou à un prix dix fois plus cher sans justification**.

Elle rappelle également les obligations déontologiques de transparence et de contrôle des motifs et des pièces justificatives en matière de déplacement et d'utilisation des cartes de crédit, de restauration et d'hébergement par certains de ses cadres. C'est assez unique en France. Elle signale « le manque de clarté » en matière d'intervention foncière dans le centre-ville d'Auxerre et assure la CA qu'il va falloir assez vite mettre un peu d'ordre dans son budget : « Le coût de la rétrocession de bien acquis via l'Etablissement public foncier Doubs-Bourgogne-Franche-Comté ne sont pas intégrées dans la prospective relative au projet de territoire courant jusqu'à 2031, ce qui risque d'altérer la sincérité budgétaire et comptable ». Cela fait des mois que l'opposition municipale dénonce ces pratiques.

Enfin la chambre régionales des comptes indique qu'« à côté des risques de liquidité, les opérations d'aménagement du parc de Venoy comportent un risque économique attaché à l'exécution et à l'équilibre des opérations au regard de leur prix de vente prévisionnel. » Ainsi **le projet de Venoy, déjà mauvais pour l'environnement, nous envoie dans un mur au niveau financier**. Pas mal pour une équipe qui n'a que la rigueur budgétaire à la bouche, elle ferait mieux de la pratiquer !

Les élus du groupe « Auxerre Ecologie Solidarité » Florence Loury et Denis Roycourt